

Intervention de la Région Centre en matière d'insertion

Journée technique du 24 novembre 2015
Bourgueil



Contrat régional de Pays du Chinonais

- **Conditionnalité des aides en matière de clauses sociales :**
 - Tout projet supérieur à 500 000 € HT => clause d'insertion ou appel à une structure d'insertion
 - Minimum de 5% des heures de travail
- **Intervention directe vers les structures d'insertion :**
 - Soutien aux investissements productifs (aménagement, équipements et matériels, aide à l'investissement pour développer l'activité...)





Contrat régional de Pays du Chinonais

▪ Action 1.3 « soutenir l'économie sociale et solidaire, l'insertion et la formation »

- Mesure B : Soutien à l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté : investissements immobiliers ou matériels liés à la création ou au développement des SIAE (40%)
- Aide à la création d'une SIAE « Vers demain » en Richelais : maraîchage, gestion d'espaces naturels.

▪ ID en Campagne des assouplissements

- 1 seul porteur de projet possible,
- Investissement pris en compte
- Enveloppe non épuisée

Pays du Chinonais

Nouveautés en cours de validation

- Bonification de 10 points du taux d'intervention pour les projets d'espaces publics « Cœur de village » si
 - => clauses sociales ou intervention d'un chantier d'insertion
- Bonification de 500 €/logement sur le forfait de 1500 €/logement accordé aux organismes HLM dans le cadre d'opérations de réhabilitation thermique du parc social si
 - => minimum 5% des heures de travail réalisées en insertion.

